

BULLETIN MUNICIPAL N°181

Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Patrick DESBARBIEUX qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno VALQUE.

Secrétaire de séance : Monsieur Geoffrey LEDOUX

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations :

- Désignation d'un délégué élu pour le CNAS
- Désignation d'un délégué pour la FDE62

Délibération relative au délégué élu pour le CNAS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un délégué élu doit être désigné pour représenter la commune auprès du CNAS (Comité National d'Actions Sociales), organisme auquel la commune cotise pour les actions sociales pour le personnel communal.

Après proposition, Madame Anne-Charlotte LECLERCQ est désignée déléguée élue auprès du CNAS.

Délibération relative au délégué pour FDE62

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un délégué doit être désigné pour représenter la commune auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62)

Après proposition, Monsieur Geoffrey LEDOUX est désigné délégué auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Délibération pour vote des subventions communales 2026

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de statuer sur les demandes de subventions pour l'année 2026 afin de pouvoir les intégrer au budget primitif 2026. Elle informe que le vote se fera subvention par subvention pour respecter la loi et que seules les personnes n'étant pas membre du bureau d'une association, pourront voter. Madame le Maire propose les subventions suivantes (voir tableau).

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2026 au compte 65748.

Le Conseil décide d'octroyer à l'unanimité, les subventions énoncées.

Le Conseil Municipal accorde également une subvention de 9.000 € pour le CCAS. Les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2026 au compte 657363.

Bénéficiaire	BP 2026	Pas le droit de vote à
ASEP - Conseil municipal Jeunesse	320,00	G. Ledoux – A. Beaugrand
ASEP - Fonctionnement	500,00	G. Ledoux – A. Beaugrand
Coopérative scolaire	450,00	
Football Club	1 100,00	
Société de Chasse	280,00	
Nouvelle société de chasse	280,00	
U.N.C.	320,00	P. Desbarbieux
Club du 3ème Âge	320,00	P. Desbarbieux
Comité des fêtes et environnement	5 000,00	P. Desbarbieux - B. Valque
Association des chapelles	360,00	
Nature et traditions	320,00	B. Valque – R. Devynck
BUGGY 2000	320,00	
Billard-club de Landrethun	280,00	
NRGYM Gymnastique	280,00	
Fondation du patrimoine	200,00	
Total ...	10 330,00	

Délibération pour vote des taux d'imposition

Pour l'imposition 2026, Madame le Maire propose de conserver les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti et 34.19% pour le non bâti. Madame le Maire rappelle au Conseil que les bases d'imposition évoluent chaque année, en fonction de l'inflation et qu'elles devraient être de l'ordre de 1,70% cette année. En ce qui concerne les taxes d'habitation pour les résidences secondaires, Madame le Maire propose de conserver le taux actuel de 12,36%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti, de 34.19% pour le non bâti et de 12,36% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Les taux d'imposition concernant la commune resteront inchangés.

Tableau des commissions

Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau des commissions et précise que les commissions impôts et révision des listes électorales sont en préparation et les délégués seront choisis par des services de l'Etat.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition des différentes commissions.

Débat d'orientation budgétaire

Afin de préparer le Budget Primitif 2026, Madame le Maire demande quels sont les projets à chiffrer.

Après un tour de table, voici les propositions émises :

- 1 Travaux de voirie route du Val au niveau du carrefour avec la rue de la chapelle
- 2 Travaux de maintenance préventive sur les poteaux incendie (4.000 €)
- 3 Logement au Presbytère : Remplacement de la douche, remise en peinture et isolation du grenier.
- 4 Salle Bois Clet : la toiture côté cuisine a une infiltration et un devis pour des volets a déjà été demandé

Fête des voisins

La prochaine fête des voisins aura lieu le vendredi 27 mai.

Pour les personnes qui souhaitent l'organiser dans leur quartier, la mairie peut demander du matériel à l'intercommunalité (tables, bancs). Nous pouvons également imprimer le mot que vous distribuerez à vos voisins. Merci de nous retourner vos demandes au plus vite.

Réunion du CCAS du 02 avril 2026

Personnes présentes tous les membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Anaïs BEAUGRAND

Installation des nouveaux membres du bureau

À la suite des dernières élections municipales, le bureau sera composé de nouveaux membres. En tant que maire, Madame Anne-Charlotte LECLERCQ est présidente du CCAS. Le bureau est ainsi composé :

- Membres du Conseil Municipal :
 - o ARCHALOUS Claudie
 - o BEAUGRAND Anaïs
 - o COOLOS Stéphanie
 - o POLLET Aurore
- Membres extérieurs :
 - o BERLY Gabriel
 - o HEMBERT Bénédicte
 - o LERICHE William
 - o ROZE Nadine

Présentation du rôle du CCAS

Madame la Présidente rappelle que le Centre Communal d'Actions Sociales a un rôle d'aide auprès de la population. Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et

activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. A noter que le CCAS est considéré par la justice comme une personne morale de droit public, ceci lui permettant d'agir en son nom propre, mais également d'avoir un budget bien distinct de celui de la commune. Depuis plusieurs années, l'état permet également de supprimer les CCAS et de gérer les recettes et dépenses dans le budget de fonctionnement de la commune. Son budget est financé grâce à une subvention de la commune. Au cours des dernières années, différentes actions ont été menées : cadeau pour chaque naissance, participation au centre aéré estival, opération « entrée citoyenne », repas dansant et colis de Noël pour les bénéficiaires.

Au sein de la commune, les bénéficiaires du repas dansant et du colis de Noël sont les personnes âgées de plus de 68 ans ou qui l'auront dans l'année en cours. Pour 2026, nous dénombrons 124 bénéficiaires.

Délibérations pour vote des subventions et manifestations

Afin d'établir le budget primitif 2026, il convient de délibérer sur plusieurs éléments :

- Subvention à l'association Saint-Vincent de Paul, basée à Ardres, pour un montant de 200 euros
- Participation au centre aéré estival pour les enfants de 3 à 16 ans. La participation sera égale à la différence de coût d'un enfant résidant dans le village organisateur du centre aéré et d'un enfant extérieur à ce village, avec un maximum de 10 euros par semaine et par enfant.
- Cadeau pour la naissance d'un enfant
- Reconduction de l'opération « Entrée citoyenne » et de la cérémonie intergénérationnelle
- Reconduction des colis de Noël pour les aînés

Le CCAS accepte à l'unanimité les différentes délibérations nécessaires pour le vote du Budget Primitif 2026.

Calendrier 2026

A la suite de cette présentation, il convient de prévoir le calendrier des diverses actions :

- Mardi 14 avril : Repas dansant pour les bénéficiaires à la salle du Bois Clet
- Samedi 19 décembre : Cérémonie intergénérationnelle et remise des colis de Noël

Délibération pour vote du Budget Primitif 2026

Madame la Présidente présente le budget primitif. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 11.501,95€. Les recettes proviennent de la subvention de la commune (9.000€) et du report de fonctionnement 2025 de 2.501,95€.

Le bureau vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE : Les Commissions Municipales

Elles facilitent le fonctionnement du Conseil Municipal: chacun étudie, instruit les questions selon la compétence qui est la sienne et participe activement à la préparation des délibérations. Les habitants, âgés de 18 ans, peuvent solliciter d'être intégré dans des commissions municipales.

VOIRIE et éclairage public Romain DEVYNNCK Antoine DECOUFOR Geoffroy LEDOUX François BOYEZ Isabelle POURÉ Delphine HUGON	Asso - ENVIRONNEMENT Romain Devyynnck Geoffroy LEDOUX Patrick DESBARBIEUX Anaïs BEAUGRAND Isabelle POURÉ Nathalie BRULIN Marie-Line LACROIX Bruno LECLERCQ	Asso - COMITE DES FETES Aurore POLLET Romain DEVYNNCK Claudie ARCHALAÛS Anaïs BEAUGRAND Isabelle POURÉ William LERICHE Maud COLIN Delphine HUGON Mickaël DECHERF Marie-Jo VALQUE Angélique BERLY Deborah PHILIPPE Pauline LECOCQ Cyrille ARCHALAÛS Bruno LECLERCQ	Impôts Mme le Maire Titulaires Suppléants	Communauté de Communes Titulaire : Anne-Charlotte LECLERCQ Suppléant : Bruno VALQUE
AFFAIRES SCOLAIRES Aurore POLLET Anaïs BEAUGRAND Maud COLIN Rémi DESCAMPS Jérémy BEAUGRAND	BATIMENTS Bruno VALQUE Antoine DECOUFOR Romain DEVYNNCK François BOYEZ Frédéric LARUE	URBANISME Anne-Charlotte LECLERCQ Bruno VALQUE Stéphanie COOLOS Romain DEVYNNCK Gabriel BERLY	Centre de secours Incendie Titulaire : François BOYEZ Suppléant : Romain DEVYNNCK	S.I.R.A (syndicat des eaux) Titulaire : Anne-Charlotte LECLERCQ Suppléant : Patrick DESBARBIEUX
JOURNAL COMMUNAL Mickaël DECHERF Aurore POLLET Patrick DESBARBIEUX Gabriel BERLY Perrine MAHIEU	APPEL D'OFFRES / FINANCES Anne-Charlotte LECLERCQ Bruno VALQUE Romain DEVYNNCK François BOYEZ Claudie ARCHALAÛS	Représentant au Conseil d'école Anne-Charlotte LECLERCQ Aurore Pollet	Centre communal d'action sociale Président : Madame le Maire 4 Personnes du Conseil Stéphanie COOLOS - Claudie ARCHALAÛS Anaïs BEAUGRAND - Aurore POLLET	Parc Naturel régional Titulaire : Romain DEVYNNCK
NUMERIQUE et COMMUNICATION Mickaël DECHERF Anne-Charlotte LECLERCQ Stéphanie GILLIOT Perrine MAHIEU Maud COLIN (emploi) Gabriel BERLY	FDE 62 et ERDF Geoffroy LEDOUX Mickaël DECHERF	AGRICULTURE Jean-Paul LELEU Antoine DECOUFOR Olivier LARUE Sébastien MAILLARD Denis HEMBERT Jérôme LELEU	Centre communautaire Titulaire : François BOYEZ Suppléant : Romain DEVYNNCK	Accueil nouveaux arrivants Romain DEVYNNCK Aurore POLLET
CIMETIERES Antoine DECOUFOR	Commission de contrôle des listes électorales Du Conseil : Aurore POLLET Délégué de l'administration : Délégué du T.G.I. : Délégué du T.G.I. suppléant :	Délégation aux associations Aurore POLLET	Centre communal d'action sociale Président : Madame le Maire 4 Personnes extérieures du Conseil Gabriel BERLY - William LERICHE Bénédicte HEMBERT - Nadine ROZE	Délégué C.N.A.S. Elu : Anne-charlotte LECLERCQ Agent : Stéphanie GILLIOT

La commission des impôts et la commission de contrôle des listes électorales sont en cours d'élaboration